

Date de convocation  
Le 22 septembre 2025

**SEANCE ORDINAIRE  
DU 3 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, les trois octobre à 20 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Mr Guy HAZARD, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** Mrs et Mmes G HAZARD, S DUFOSSE, B PENELLE, J MELLIER, MA LALOUX, JB MABILLE, D PIERRU, M BOUTILLIER, S MOITRELLE, L DUHAMEL, A CALIPPE

**ABSENTS EXCUSES** : Mr Stéphane SABLON donne pouvoir à Mr Guy HAZARD

**ABSENTS NON EXCUSES** : S CANDAS et G SABRAS.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mr PENELLE Benoit

En préambule, Mr le Maire demande l'autorisation d'ajouter trois points à l'ordre du jour, Pt 10: Bilan de la fête du 14 juillet, Pt 11 Achat d'un columbarium au cimetière d'Huchenneville, Pt 12 Création d'une régie pour dépense courante communale. *Cette requête est acceptée à l'unanimité par le conseil.*

**I / VOTE DU COMPTE RENDU PRECEDENT**

*Ce dernier est validé à l'unanimité* malgré la remarque d'un élu qui demande une précision sur le bilan financier du bal amuséon

**II / TRAVAUX DE L'EGLISE ET DE LA MAIRIE**

Mr le Maire explique que les travaux se poursuivent sur les deux édifices selon les programmes initialement prévus mais avec cependant une variante pour l'église qui devra bénéficier d'un second appel de dons si l'on veut terminer les travaux extérieurs de la chapelle dans d'excellentes conditions c'est-à-dire en changeant l'ensemble des pierres abimées et en refaisant l'ensemble des joints. L'objectif financier à atteindre serait de 16000 euros mais l'aide accordée par la fondation du patrimoine étant de 5000 euros, il convient de trouver en réalité 11000 euros. Les souscripteurs, particuliers peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt de 75 % ramenée à 66 % dès l'an prochain tandis que les professionnels continuent de bénéficier de 60 % de réduction pour ce genre de projet.

**III / ACHAT D'UN TERRAIN rue de l'église à Villers sur Mareuil et VENTE D'UN TERRAIN route de Rouen à Villers sur Mareuil**

*a/ Achat terrain* : Mr le Maire informe que dans le cadre de la lutte contre le ruissellement notamment sur les chaussées rue de l'église et rue du 22 -ème RIC, il serait opportun d'orienter au niveau de l'église de Villers sur Mareuil, donc en amont, vers une zone dite de crue non habitée, une partie de cette eau. Cela afin de protéger les maisons situées en aval à la fois sur les communes d'Huchenneville et de Mareuil Caubert. Ceci implique l'achat d'un terrain de 2500 mètres carrés et bien entendu la réalisation de travaux qui consisteraient à la pose d'un caniveau, d'un drain, d'un exutoire et du creusement d'une noue. Ces travaux rentrent dans un programme d'action plus générale qui prend en compte exactement la même problématique à l'entrée d'Inval. Ces différents aménagements devraient bénéficier de subventions à hauteur de 70 %. Nous avons obtenu une subvention DETR de l'état de 30 % soit 5326 euros et attendons celle du département de 40 % soit 7101 euros ce qui nous ferait un reste à charge de 30 % soit 5326 euros. Certains élus s'interrogent sur la capacité de l'aménagement à contenir une pluie centennale, également sur le risque de pollution liée à la présence possible de carburant et sur les effets envisageables de cette eau sur les habitations voisines. Mr le Maire précise à nouveau que le caniveau, à cet endroit ne prendra qu'une partie du ruissellement et que l'eau sera dirigée vers une zone de crue non habitée quant à la filtration des polluants, elle pourra se faire au niveau de l'exutoire. Le prix de cette parcelle étant de 1500 euros, nous la soumettons au vote du conseil qui l'adopte à la majorité

**1 contre, 2 abstentions, 9 pour.**

*b/ Vente terrain* Ce sujet a été abordé et accepté à l'unanimité lors du précédent conseil municipal mais reste à fixer le prix de vente de cette parcelle agricole de 563 mètres carrés. Mr le Maire propose un prix de vente de 1000 euros mais certains membres du conseil, compte tenu de la viabilité du terrain et de quelques constructions en dur, estime que ce prix devrait être de 1500 euros ce qui dans le contexte reviendrait à faire une opération blanche dans l'achat et vente de terrain sur Villers sur Mareuil. Mr le Maire proposera donc ce prix au potentiel acquéreur Mr et Mme Fichaux, voisin de la parcelle. ***Proposition acceptée à l'unanimité par le conseil***

#### **IV / PROJET DE CREATION D'UN VERGER PEDAGOGIQUE AVEC CREATION D'UNE OU PLUSIEURS MARES SUR VILLERS SUR MAREUIL**

Mr le Maire rappelle que, suite à différents désordres hydrauliques importants, consécutifs aux fortes pluies, il fut décidé par la Communauté de Communes du Vimeu, d'acquérir une parcelle de 4500 mètres carrés au-dessus de la propriété de la famille Dubois à Villers sur Mareuil. Cette aire herbeuse, entourée de haies, de fascines et dotée de puits d'infiltration, permet de ralentir, voire de stopper les ruissellements et coulées de boue. L'idée serait de créer sur cet espace, un verger pédagogique, agrémentée de plusieurs mares et d'une réplique miniature des aménagements d'hydrauliques douces réalisables sur notre territoire en cas de problème. Plusieurs chargés de mission du Parc Naturel Régional et de l'AMEVA sont venus sur place pour initier ce projet. La Communauté de Communes du Vimeu accepte l'idée de nous rétrocéder pour usage cette parcelle à travers la signature d'une convention. Nous pourrions compter sur un financement avoisinant les 80 % de subventions grâce à la Région et au PNR. Ce site aurait vocation à accueillir le grand public, les enfants des écoles et les élus. Plusieurs conseillers émettent une réserve quant à l'approbation de la famille Dubois sur la réalisation de ce projet. Mr le Maire attend donc l'aval de ce riverain qui donne son accord le 8 octobre. ***Le Conseil Municipal consulté par mail accepte alors cette proposition à la majorité. 2 abstentions 0 contre et 10 pour.***

#### **V / TARIF EDF SALLE POLYVALENTE**

Mr le Maire précise que depuis plusieurs années nous tarifons aux locataires de la salle polyvalente 23 centimes le KW/H alors qu'il nous revient à 29,33 centimes. Plusieurs conseillers interpellent à cette occasion l'assemblée pour dire qu'il faudrait penser à isoler la salle des fêtes pour faire baisser la facture d'électricité pour le chauffage. Mr le Maire prend acte de cette demande. Nous demandons donc de le facturer à 30 centimes de KW/H à partir de ce jour. ***Le conseil vote et accepte à l'unanimité cette proposition.***

#### **VI / TARIF DES BOISSONS DES MANIFESTATIONS ET REPAS BEAUJOLAIS**

**Tarif inchangé** en ce qui concerne les boissons. Bière, Orangina, Coca, Jus de fruit, Ice tea, **2 €** Bouteille d'eau, **1 €**, Bouteille de cidre **5 €**, Bouteille de vin rouge, de rosé, de blanc ; **7 €** Verre de cidre, de rouge, de rosé, de blanc ; **1,50 €**.

**Tarif repas du Beaujolais inchangé** : 16 € jeunes de 13 ans et plus, de 8 ans à 12 ans 8 € et gratuit en dessous de 8 ans. ***Le conseil accepte à l'unanimité la reconduction de ces tarifs***

#### **VII / OPERATION BRIOCHES**

Mr le Maire demande si le conseil est d'accord pour reconduire l'opération ? La distribution s'effectuerait à partir du vendredi 10 octobre suivi du week-end Cette année, nous prévoyons de vendre 160 brioches sur la Commune. ***Le Conseil vote et accepte à l'unanimité cette proposition***

## VIII / POINTS SUR LES FUTURES MANIFESTATIONS A VENIR

Mr PENELLE, deuxième adjoint, énumère le calendrier des prochaines manifestations.

**10,11 et 12 octobre** *Opération brioches*, **9 novembre** *Bourse aux jouets* à la salle des fêtes d'Huchenneville à partir de 9 heures (2 euros la table), **11 novembre** *Cérémonie patriotique* au monument aux morts à 11 heures suivi du *vin d'honneur à la mairie*. **Même date** *Banquet des aînés* à la salle des fêtes d'Huchenneville à 12 heures 15 organisé par le CCAS. **14 novembre** *spectacle des chandelles* entrée gratuite organisé par la Communauté de Communes du Vimeu à l'église St Pierre d'Huchenneville à 21 heures. **22 novembre** *Repas dansant Beaujolais nouveau* animé par **Guillaume Robert** à 21 heures à la salle des fêtes d'Huchenneville **Couscous 3 viandes, apéro offert**. **7 décembre** *Exposition peintures* artiste locaux de la Commune à l'église St Pierre d'Huchenneville entrée gratuite de 15 heures à 16 heures. **14 décembre** *arbre de Noël clowns et magiciens* à 15 heures à la salle des fêtes d'Huchenneville. (Chocolat chaud, vin chaud, café)

## IX/POINTS SUR WINDOWS 10 ET 11 POUR LES ORDINATEURS DE LA MAIRIE

Mr Benoit Penelle rassure le conseil en disant que nos ordinateurs sont toujours compatibles avec les nouveaux Windows 10 et 11.

## X/ BILAN DE LA FETE DU 14 JUILLET

Mr le Maire remercie l'ensemble des élus et bénévoles qui ont œuvré pour organiser la descente aux flambeaux (60 personnes), le feu d'artifice (100 personnes) et le Karaoké repas jambon grillé (170 personnes). Toutes ces activités se sont déroulées dans une excellente ambiance.

Le bilan financier, uniquement du Karaoké jambon grillé, fait ressortir un **résultat positif de 1055 €** avec un total de recette de 3879,40 € (inscription repas et buvette) et un total de dépense de 2824,40 € (boissons 694,40 €, cochon grillé 1400 €, glaces 75 €, hyper U 155 €, groupe ambiance 500 €)

## XI/ ACHAT D'UN NOUVEAU COLOMBARIUM

Mr le Maire explique que nous possédons actuellement 1 colombarium par cimetière mais que celui d'Huchenneville n'a plus qu'une place de libre. Il serait donc nécessaire d'en acquérir un nouveau. *Le conseil vote et accepte cette proposition à l'unanimité.*

## XII / CREATION D'UNE NOUVELLE REGIE POUR DEPENSE COURANTE

Mr le Maire précise que nous pourrions bénéficier de tarifs intéressants sur internet mais que cela nous oblige à posséder une carte bancaire. Cette opération est possible par le biais de la trésorerie à condition d'ouvrir une régie dont le montant ne pourrait excéder 2000 euros par an. *Le conseil vote et accepte cette proposition à l'unanimité.*

## XIII/ QUESTIONS DIVERSES

### *a/ Problème de l'effondrement du mur à Caumont*

Mr le Maire rappelle que lors de l'effondrement du mur à Caumont, la Commune avait dû se défendre pour éviter d'avoir à régler des frais de reconstruction de ce mur. Ce dernier étant situé à 20 cm de la limite séparative mais à l'intérieur du terrain du propriétaire, la partie adverse a été déboutée.

### *b/ Vol commis dans les vestiaires, la chaufferie et les WC du terrain de foot d'Huchenneville*

Mr le Maire signale que le 25 juillet dernier il a été prévenu par les entraîneurs du club de football qu'un vol avait été perpétré dans les locaux d'Huchenneville. Les gendarmes, dépêchés sur place ont réalisé les constatations et une plainte a été déposée à la BT de Ailly le Haut Clocher. Notre assurance a pris en charge l'ensemble du préjudice (vol d'un frigo, d'un wc et dégradation complète de la chaufferie) qui s'élève à 2612,70 €.

### *c/ Club de foot*

Mr le Maire fait un point sur sa dernière réunion à l'assemblée du club de foot à Mareuil Caubert. La politique du club n'est plus de faire des ententes avec les clubs voisins mais de se concentrer sur son recrutement au niveau local. L'idée serait de créer une équipe U 10 en recrutant au niveau des écoles de Huppy et d'Huchenneville. Actuellement, le club compte une cinquantaine de jeunes et enfants ainsi qu'une bonne trentaine de séniors. Pour info l'équipe A est en D1 et l'équipe B en D4 Ce qui est honorable pour un club de cette importance. Sur le terrain d'Huchenneville, nous allons remettre des abris récupérés à Mareuil Caubert pour protéger les remplaçants des joueurs en cas de pluie.

### *d/ Association de chasse*

Mr Laloux Marc André, premier adjoint, signale que le président a changé. C'est Mr Arnaud Dupré qui a été nommé Président, Mr Bortier Olivier est élu vice-président, et Mr Dupré Lucas, trésorier.

### *e/ Journée du patrimoine*

Mr le Maire et Mr Penelle ont ouverts l'église St Pierre d'Huchenneville pour la journée du patrimoine. 7 personnes se sont présentées dimanche matin et ont admiré les travaux réalisés. Elles ont particulièrement apprécié cet édifice peu commun avec sa tour de guet transformée en clocher, sa chapelle et sa nef.

### *f/ Implantation de caméras vidéo protection dans la Commune*

Une élue demande l'implantation de plusieurs caméras de vidéo protection à plusieurs endroits de la Commune notamment au niveau des abris bus et des croisements de routes entre autres, tout cela pour garantir la sécurité des habitants. Mr le Maire répond qu'il existe déjà au niveau de la salle des fêtes 4 caméras en fonctionnement et qu'en rajouter d'autres coûterait très cher. Ayant assisté la veille à une réunion à la Communauté de Communes sur ce sujet, il peut dire qu'actuellement un diagnostic est en cours d'élaboration par la gendarmerie d'Amiens et que les coûts engendrés sont faramineux, de l'ordre de plusieurs millions d'euros. Malgré tout il prend en compte cette requête qu'il va transmettre à la Communauté de Communes du Vimeu.

### *g/ Eclairage public allumé très tard au niveau du café de paris*

Un élu signale que depuis plusieurs mois cet éclairage public reste allumé jusque 2 heures du matin. Mr le Maire répond qu'il avait fait une demande depuis plusieurs mois à la société Demouselle pour régler l'horloge mais qu'à ce jour rien n'a été fait. Une relance dans ce sens va être faite au niveau de territoire d'énergie en charge de notre éclairage public.

### *h/ Ouverture de la déchetterie*

Un élu aimerait que la déchetterie des croisettes soit ouverte davantage au public peut être une demi-journée de plus par semaine. Mr le Maire répond qu'il fera remonter cette information à la Communauté de Communes du Vimeu compétente en la matière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30